



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-06-2026 /

Dossier complet le : 22-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019864/KK P

1 Intitulé du projet

Installations d'ombrières agrivoltaiques pour élevage ovin sur la commune de Montastruc (47)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MANA LG

Raison sociale

SAS

N° SIRET

91383293700019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEPETIT

Prénom(s)

Fabien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'ombrières agrivoltaïques destinées à l'élevage ovins à Montastruc, au lieu-dit Larrieule Basse. Il s'implantera sur une surface clôturée de 5,6 ha, avec deux parcelles non attenantes au sein de la propriété, reliées par une piste aménagée à cet effet. Des rangées d'ombrières photovoltaïques seront aménagées au sein des deux parcelles. Il s'agit de structures mono-pieux de 1,50 m au point bas et 2,66 m au point haut. Chaque ombrrière sera équipée de 27 ou 9 panneaux, sur 3 rangées, de dimensions 2,38 par 1,13 m créant ainsi des structures de 22m ou 7,2m de long environ. Le projet comporte un poste de livraison / transformation et un poste de transformations ainsi qu'un module de stockage compacte par batteries. Au total, le projet génère une surface imperméabilisée de 221 m². Concernant la lutte contre les incendies, le site est équipé d'une citerne enterrée sur la parcelle nord (60m³) et d'un bassin incendie sur la parcelle sud (120m³) avec leurs aires d'aspirations, pour une capacité totale de 190 m³. Une citerne enterrée (120m³) sera localisée à proximité immédiate du module de batterie afin de récupérer les eaux d'incendie en cas de besoin. Une piste de circulation interne de 3m de large sera aménagée depuis l'entrée du site. Le terrain

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans les objectifs européens, nationaux et régionaux d'augmentation de la part des énergies renouvelables. Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de produire 14 300 GWh d'énergie solaire en 2050. Le projet permettra de produire 4,5 GWh d'électricité locale et décarbonée par an, soit l'équivalent de la consommation de 950 foyers moyens, tout en générant des retombées fiscales pour la commune de Montastruc et du Département de Lot-et-Garonne. En tant qu'installation agrivoltaïque, le projet contribuera à améliorer les conditions d'élevage du cheptel ovin, notamment grâce à l'ombre et à la protection offertes par les structures. Ces aménagements favorisent le bien-être animal, en été comme en hiver, tout en améliorant la qualité et la disponibilité du fourrage. Sur le plan économique, le propriétaire percevra un loyer via un bail emphytéotique sur une durée de 30 ans. En tant qu'exploitant du site, il bénéficiera en outre d'une rémunération agricole. Ces revenus, conditionnés au maintien de l'activité agricole sur la parcelle, permettront d'assurer la pérennité de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de la centrale d'ombrières agrivoltaiques nécessitera certains aménagements, mais pas de travaux d'ampleur. Les aménagements prévus seront les suivants : - Pose des ombrières fixées au sol par des pieux battus - Montage et installation des modules photovoltaïques sur les structures - Création de tranchées pour le passage des câbles électriques - Mise en place des locaux techniques (poste de livraison et de transformation) Afin de limiter les perturbations sur les espèces locales, les travaux de construction, estimés à 8 mois, et le démantèlement de la centrale seront réalisés en dehors des périodes sensibles (hibernation, reproduction) et conduits de façon continue pour réduire la durée d'impact sur le milieu naturel.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de la centrale est prévue pour une durée de 30 ans, au cours de laquelle l'activité agricole sera maintenue. Concernant l'élevage, un protocole de suivi de la production sera établi avec l'éleveur. L'entretien courant du site sera assuré par le pâturage des ovins, complété par des opérations de fauche mécanique. L'électricité produite sera intégralement injectée sur le réseau de distribution géré par ENEDIS. Mana LG assurera l'exploitation, la maintenance et l'entretien de la centrale, depuis sa mise en service jusqu'à son démantèlement. Des interventions préventives (tous les 1 à 2 ans) ainsi que curatives, en cas de défaillance matérielle, seront réalisées. À l'issue de la période d'exploitation, la centrale sera entièrement démantelée par Mana LG. La société provisionnera la somme de 10 000€/ MWc à cet effet. Les ombrières photovoltaïques seront pris en charge par Soren, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage. Le terrain sera restitué dans son état initial, défini lors de l'état des lieux préalable, et les prairies seront reensemencées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire au titre de l'article R421-1 du Code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance photovoltaïque Emprise cloturee Surface panneaux Puissance batteries de stockage Capacite stockage batteries Surface impermeabilisee	(5,0, MWc) (5,6, ha) (1,98, ha) (4, MW) (12,5, MWh) (221, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1213 Voie : chemin de petitous

Lieu-dit :

Localité : 1213 chemin de petitous 47380 Montastruc

Code postal : 47380 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°32'33"E Lat. : 44°30'15"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLUi Lot et Tolzac indique que le projet est soumis au zonage A.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE4701
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire au projet dans le milieu naturel. Les animaux pourront s'abreuver sur le site avec des abreuvoirs alimentés avec de l'eau potable acheminée par le réseau d'adduction d'eau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux de pluie ruissellent sur et entre les modules photovoltaïques. Leur répartition au sol n'est pas modifiée. Le projet n'a pas d'impact sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La chantier peut nécessiter le terrassement de certains secteurs limités. Dans ce cas, la terre sera stockée et réutilisée sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite l'apport de matériaux comme le cuivre, l'aluminium, la silice pour la réalisation des panneaux et des câbles ou bien de l'acier pour les pieux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est desservi par le reseau d'eau potable et il accueille depuis de nombreuses annees un elevage ovin. Le projet ne genere pas d'equipement ou de reseau supplementaire.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Cf annexe 8 - Environnement et effets. L'ensemble des risques potentiels sont pris en compte dans notre conception du projet et son exploitation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Projet hors Zone Natura 2000 (Zone la plus proche a 23 km) . Cf annexe 7.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe en zone agricole du PLUI et ne necessite pas de defrichement. Il respectera les criteres de l'arrete du 29 decembre 2023 definissant les caracteristiques techniques des installations de production d'energie photovoltaïque exemptees de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone est fortement exposee au risque de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic sur le site sera essentiellement perçu pendant la phase travaux : le chantier nécessitera le déplacement ponctuel d'engins de chantier pendant la semaine en journée uniquement (environ 4 à 5 engins / jour, pendant 8 mois). Pendant la phase d'exploitation, la maintenance de la centrale nécessitera 2 à 3 interventions sur site par an.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux seront triés, stockés et évacués conformément à la réglementation en vigueur vers les filières de stockage, de traitement ou de recyclage habilitées par la SOREN (eco organisme gestionnaire du recyclage des panneaux photovoltaïques).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas visible depuis les monuments historiques protégés et il n'y a pas de visibilité lointaine. Il est visible ponctuellement depuis les habitations proches et les RD251 et RD256. L'étude paysagère réalisée propose un schéma d'aménagement paysager visant l'intégration du site dans son environnement. Cf annexe 9 - Analyse paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet s'accompagne d'un changement de pratique agricole. Actuellement, il est cultivé par assolement tournant. Les brebis paissent le site entre deux cultures. Avec le projet, le site deviendra une prairie permanente pour le pâturage des animaux. Il n'y aura plus d'intrants ni de pesticides utilisés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il existe une inter-visibilité ponctuelle avec un projet photovoltaïque situé de l'autre côté du vallon, situé sur la commune de Montastruc au lieu dit "La Jaquette". Elle a été étudiée dans le cadre de l'analyse paysagère (annexe 9) et prise en compte dans le projet d'aménagement paysager. Ainsi, des aménagements végétaux sont positionnés afin de réduire les inter-visibilités ponctuelles en créant des filtres intermédiaires et des transitions.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est pas concerné

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures qui seront mises en œuvre : Mesures relatives à la conception et à l'implantation du projet : - Mesures d'évitement : évitement des milieux à enjeux / évitement des stations de Lotier grele ; - Mesures de réduction : préservation d'une zone de 2 ha avec une gestion écologique adaptée à la Cisticole des joncs et l'Alouette des champs / Limiter l'effet de fractionnement induit par la clôture / Gestion du ruissellement liée aux panneaux ; - Mesure d'accompagnement : Création de haies écologiques ; Mesures relatives à la gestion du chantier : - Mesures de réduction : Adaptation du calendrier du chantier / Mise en défens des zones sensibles / limiter l'impact du chantier sur les sols / Maîtrise du risque de pollution accidentelle pendant le chantier / Gestion environnementale du chantier / Gestion pour un chantier propre / Chantier économe - Mesures d'accompagnement : Suivi environnemental pendant le chantier / aide à la recolonisation du milieu par ensemencement Mesures pendant l'exploitation de la centrale : - Mesure d'évitement : Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires - Mesure d'accompagnement : surveillance des espèces exotiques envahissantes - Mesure de suivi : Suivi de la faune et de la flore / Gestion des haies plantées

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est hors de tout espace naturel protégé ou d'intérêt patrimonial. Il ne nécessite pas de travaux lourds et sera réversible. Nous avons réalisé les inventaires écologiques sur le site, ce qui permet d'identifier les enjeux naturels ainsi qu'une étude paysagère. Son implantation évite les habitats à enjeux ; il s'écarte de la zone ZNIEFF et des boisements. Aucun habitat naturel ne sera détruit ; une zone de 2 ha sans panneaux sera gérée en faveur de la Cisticole des joncs. Des haies seront plantées pour l'insertion paysagère et la biodiversité. La centrale fera l'objet d'un démantèlement complet et d'un recyclage des matériaux en fin d'exploitation, avec remise en état des prairies. Le projet agricole précisera le caractère agrivoltaïque du projet lors du dépôt du dossier de demande d'autorisation. Au vu du travail réalisé des mesures

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)